

De Vera Sanderson, de Toronto, Ontario, demandant une loi de divorce d'avec Francis Harold Sanderson, de Toronto, Ontario.—M. *McClenaghan*.

De Ada Toms, de Toronto, Ontario, demandant une loi de divorce d'avec John Henry Toms, de Toronto, Ontario.—M. *McClenaghan*.

De Frank John Davis, de Toronto, Ontario, fonctionnaire public, demandant une loi de divorce d'avec Ethel May Davis, présentement demeurant à Hamilton, Ontario.—M. *McClenaghan*.

De Morgan Hart, de Toronto, Ontario, mécanicien, demandant une loi de divorce d'avec Mabel Alice Hart, de Toronto, Ontario.—M. *McClenaghan*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le deuxième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 2, de la règle 96, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et a constaté que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:—

De Richard Buckley, de Toronto, Ontario, époux de Edith Buckley.

De William George Darlington, de Toronto, Ontario, époux de Mildred May Darlington.

De Sidney Charles Frost, de North-Bay, Ontario, époux de Edith Agatha Frost (née Hill).

De Helen Seymour O'Connor, de Peekskill, Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique, épouse de Austin Richard Michael O'Connor, d'Ottawa, Ontario.

De Harry Reginald Oddy, de Toronto, Ontario, époux de Annie Oddy (née Thorne).

De Paul Hugh Turnbull, de London, Ontario, époux de Alice Béatrice Turnbull (née Ermatinger).

De Arthur Watson, de Toronto, Ontario, époux de Robina Fegan Watson.

De Stanley Bennett, de Toronto, Ontario, époux de Edith Louise Bennett (née Williams).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examineur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions ci-dessous en obtention de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 91 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour une loi ayant pour objet d'autoriser la construction de lignes de chemin de fer dans l'Alberta et la Saskatchewan, et de proroger le délai pour le commencement et l'achèvement d'une ligne de chemin de fer dans la Saskatchewan.

De la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie James, pour une loi ayant pour objet de proroger le délai pour le commencement et l'achèvement d'une ligne de chemin de fer dans la province de Québec.